

■ **Olivier Cuany**, à Saint-Prex, CH-550-0041848-2, entreprise d'électricité (FOSC du 06.02.1992, p. 556). La procuration de Domon Joël est éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Perreten Olivier, de Lauenen, à Saint-Prex.

Journal no 4034 du 06.04.2006
(03331456 / CH-550.0.041.848-2)